

## **BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2024**

Civilité Madame Monsieur		
Nom		
Prénom		
Entreprise		
Adresse		
Code Postal Ville Ville		
TélPortable		
Adresse email		
Code APEN°SIRET		
FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE		
SA SARL SAS EURL Nom propre Autre à préciser :		
Jour de fermeture : lundi  mardi  mercredi  j	eudi  vendredi  samedi  dimanche	
Statut du Conjoint Associé Collaborateur Salarié		
Nombre de personnes (actifs) travaillant dans l'entreprise (y compris apprentis) :		
J'accepte d'adhérer au Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris et de payer ma cotisation :		
Annuellement Trimestriellement		
J'accepte de régler la cotisation par prélèvement automatique :   oui non		
L'adhésion au Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris est valable un an à compter de sa date de souscription. Elle est renouvelée par tacite reconduction. Le non-renouvellement de l'adhésion peut être demandé par courrier.		
TYPE DE RÈGLEMENT		
En chèque bancaire à l'ordre du Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris		
Par virement IBAN : FR76 1020 7001 3914 2102 5595 607		
Par prélèvement (nous joindre un RIB et compléter le mandat SEPA)		
En cotisant au Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris, en application de la loi RGPD du 25 mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes données personnelles. Si je souhaite exercer ces droits, je peux m'adresser par écrit au Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris, 7, quai d'Anjou 75004 Paris ou nperucca@boulangerie75.org		
Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris. Ces documents sont disponibles sur simple demande.		
Date:	Cachet et signature de l'entreprise	
Γ		

## **MONTANT DE L'ADHÉSION 2024**

Forfait annuel obligatoire par entreprise de **253** € comprenant la protection juridique de la MAPA, les abonnements aux journaux : La Boulangerie Française et les Nouvelles de la Boulangerie, auquel s'ajoute la cotisation par actif et par an de **100** €.

Le Syndicat Patronal des Boulangers du Grand Paris n'est pas assujetti à la TVA.

Actifs	Cotisation annuelle pour adhérent ayant moins de 5 établissements	Montant de l'appel trimestriel pour le paiement par chèque bancaire, espèces ou virement
2	453,00 €	113,25 €
3	553,00 €	138,25 €
4	653,00 €	163,25 €
5	753,00 €	188,25 €
6	853,00 €	213,25 €
7	953,00 €	238,25 €
8	1053,00 €	263,25 €
9	1153,00 €	288,25 €
10	1253,00 €	313,25 €
11	1353,00 €	338,25 €
12	1453,00 €	363,25 €
13	1553,00 €	388,25 €
14	1653,00 €	413,25 €
15	1753,00 €	438,25 €
16	1853,00 €	463,25 €
17	1953,00 €	488,25 €
18	2053,00 €	513,25 €
19	2153,00 €	538,25 €
20	2253,00 €	563,25 €